

A messieurs les élus siégeant au Conseil de Surveillance du CHG Remiremont



Tous unis pour le maintien du CHG Remiremont avec médecine, chirurgie, maternité, urgences

Tel est le message des banderoles qui fleurissent le massif vosgien de Xonrupt à Luxeuil. Les adhérents d'ADEMAT-H et nombre de citoyens sont très unis autour de cet objectif. Or la presse nous révèle que tout le monde ne tire pas dans le même sens. C'est pourquoi nous nous adressons à vous solennellement, vous qui représentez les Collectivités Territoriales au sein du Conseil de Surveillance qui va se réunir mardi 23

MESSIEURS ET LES ELUS NE TRAHISSEZ PAS CE VŒU !

« **GARDER LA MAIN,** » dites-vous, par peur d'une Inspection Générale des Affaires Sanitaire (IGAS)

Mais, Il y a 10 ans que les élus locaux ont perdu la main avec la loi Hôpital Santé Territoire (2009) qui a dépouillé les Conseils d'Administrations de leurs prérogatives. N'apportez pas votre caution à ce plan de démantèlement.

Une intervention de l'IGAS signera avant tout l'échec du directeur de l'ARS et du directeur des deux hôpitaux.

NOUS VOULONS VOIR LA VIE EN VOSGES. Ce ne peut pas être seulement une marque (cf édito Vosges mag 04/19) mais surtout des élus au service de cet objectif. « Le contrat (-terme juridique-) de performance » soumis à votre avis et signature est constitué de 11 articles et d'une annexe dite tome 1 qui comprend 22 mesures

L'article 1 page 9 affirme un hypothétique déficit de 25 005 780€ en 2022 sans autre forme de documentation

L'article 2 page 10 intègre les orientations de la loi en cours d'adoption « ma santé 2022 » soit un seul hôpital (Epinal) avec médecine chirurgie maternité.

L'article 3 page 14 liste les 23 mesures du contrat pour obtenir les 25 millions d'économie

L'article 6 page 19 porte sur les engagements financiers des établissements et l'évolution de la marge brute.

Tous les articles n'ont quasiment pas évolué depuis la version 1 du contrat le 15 novembre 2018. Seule la répartition des économies exigées entre la première partie et la seconde a été modifiée.

L'annexe 1 tome1

Son montant est passé de 13 millions à moins de 6 millions. Parmi les 22 mesures à appliquer de suite on trouve entre autre, les parkings payants, l'augmentation du tarif des chambres particulières avec transfert du coût à la mutualité, la fermeture de la cuisine à Remiremont et la mise en place d'une restauration à 3 tarifs, la privatisation du service de ménage...

Et surtout pour un sixième des économies, la fragilisation des services de néonatalogie et pédiatrie : diminution des effectifs par 2 et fusion des deux services ce qui est grave sur le plan infectieux. Ceci, pour mieux organiser le déclassement en niveau 1 de la maternité et à terme sa fermeture

Restons unis pour exiger un gel de ce contrat, et loin des cercles restreints et secrets, une réelle étude d'impact car aucune démonstration n'est faite qu'au global cela coûtera moins cher pour la collectivité. Ensuite une étude des besoins de la population avec pour objectif un contrat local de santé, inscrit dans un projet de territoire dans lequel la santé hospitalière aura toute sa place.

Le maintien d'un hôpital de territoire de plein exercice avec médecine, chirurgie, obstétrique et urgences est une nécessité ne serait-ce que pour l'efficience du plan santé du département car quel médecin viendra dans les vallées sans plateau technique hospitalier à proximité ?

MESSIEURS LES ELUS ENTENDEZ LES CITOYENS DE LA MONTAGNE, NE PRENEZ PAS LE RISQUE DE VOUS ISOLEZ

SOYEZ NOS REPRESENTANTS

